



### **Rôle précédent et courant**

Les rôles courant et précédent proviennent des rôles déposés par la municipalité ou par la MRC pour la municipalité.

### **Valeur au rôle**

La valeur au rôle est déterminée par la municipalité ou par la MRC. La valeur au rôle précédent est celle effective au 31 décembre de la dernière année de ce rôle et la valeur au rôle courant est celle effective au 1er juillet. Pour toute information à l'égard de l'évaluation de votre propriété, vous devez vous informer auprès de la municipalité ou de la MRC où est située la propriété.

### **Valeur uniformisée**

La valeur uniformisée est le résultat de la valeur au rôle multipliée par le facteur d'uniformisation. Ce facteur est déterminé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour rendre comparables toutes les évaluations municipales. L'article 303 de la *Loi sur l'instruction publique* indique que la taxe est imposée sur la valeur de l'évaluation uniformisée ajustée de l'immeuble qui excède 25 000 \$.

### **Valeur ajustée**

La valeur ajustée est la valeur obtenue après étalement de la variation de l'évaluation uniformisée des immeubles imposables conformément aux dispositions de la section IV.3 du chapitre XVIII de la *Loi sur la fiscalité municipale*, compte tenu des adaptations nécessaires. La VALEUR AJUSTÉE "année" tient compte des certificats ayant été émis entre le 1er janvier et le 1er juillet. Seules les valeurs de l'année courante et celles des années subséquentes du rôle sont présentes sur la facture.